

# TRIBUNE



PB-PP | B-00802  
BELGIE(N) - BELGIQUE

JUILLET - AOÛT  
2017

ENSEIGNEMENT

CGSP

FGTB Services Publics

73<sup>e</sup> année - n°7 - juillet - août 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



## ALLOCATIONS FAMILIALES Pour le maintien du service public !

DOSSIER P. 4



**ÉDITO**  
On a toujours  
raison de lutter !  
P. 3



**IRW-CGSP  
IN MEMORIAM**  
André Mordant  
P. 8



**ENSEIGNEMENT**  
Le temps pédagogique  
n'est pas le temps politique  
P. 11

### In memoriam

#### André Mordant

C'est avec une profonde tristesse que nous apprenons le décès ce 2 juin de notre Camarade André Mordant à l'âge de 70 ans. Nous adressons à sa famille et à ses proches nos condoléances les plus émues. Avant de devenir Président de la FGTB, André Mordant fut le Secrétaire général de l'Interrégionale wallonne de la CGSP de 1991 à 2002. L'IRW-CGSP gardera du Camarade André Mordant l'image d'un syndicaliste de convictions, défenseur des services publics et de l'unité de la FGTB.



Nous lui rendons hommage en page 8 de cette *Tribune*.

### Primes syndicales

#### Rappel – Demande duplicatas 2016 !

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata, même si votre formulaire a été égaré, si vous ne l'avez jamais reçu ou s'il contient des erreurs structurelles. Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale, deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous contactez par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur ou vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème ;
- soit vous envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse [sec.asbl-vzw@cgspacod.be](mailto:sec.asbl-vzw@cgspacod.be)). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2016 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.

### Charleroi

#### Visite des Musées de Charleroi

La Commission régionale intersectorielle des Pensionnés (CRIP) organise un voyage le **26 septembre**. Destination : Charleroi.

- **Matin** : visite du Musée de la Gendarmerie et du 2° Chasseur à pied à la caserne Trésignies.
- **Midi** : repas à l'école hôtelière de Marcinelle.
- **Après-midi** : visite des Musées du bois du Cazier.

- **Départ** : 9h place en face du Complexe sportif de la rue des Monts à Marcinelle, avec passage rapide à 9h15 par l'arrêt de bus TEC situé derrière la gare de Charleroi-sud, pour embarquer les participants venus en transport en commun.

- **Retour** vers 18h à Marcinelle.

- **Coût** : 35 €/affiliés à la CGSP et 38 €/sympathisants.

- 1) S'inscrire auprès de l'accueil (071 797 111).
- 2) Verser sur le compte de la CRIP BE39 0882 6941 9919 (BIC. GKCCBEBB) avec la mention « Cazier » pour confirmer la réservation et cela **pour le 5 septembre au plus tard**.

**Seules les inscriptions confirmées par le versement seront prises en considération.**

Renseignement : Vanden Broeck Alphonse 0495/34 09 28.

### Hainaut occidental

#### Horaires d'été

Du 3 juillet au vendredi 25 août 2017 inclus, nos locaux sis place Verte 15 à Tournai seront accessibles :

- **de 8h à 15h** du lundi au jeudi,
- **de 8h à 12h** le vendredi.

Avant tout déplacement, veuillez prendre contact au 069/22 61 51 afin de savoir si votre responsable de secteur est présent.

### Huy

#### Horaires d'été

Durant les vacances d'été, nos bureaux seront fermés du **31 juillet au 15 août 2017 inclus**.

Bonnes vacances à toutes et à tous



## On a toujours raison de lutter !

Il y a un an, lors de son Congrès statutaire, l'IRW-CGSP faisait preuve de lucidité en lançant, à l'unanimité, un mot d'ordre de grève illimitée dans l'ensemble des services publics en Wallonie.

À cette occasion, l'IRW-CGSP voulait servir d'aiguillon en faisant le pari d'entraîner de nombreux autres Camarades dans son opposition au Gouvernement fédéral. Pourtant, s'il faut constater que la solidarité s'est bel et bien exprimée en paroles, elle ne s'est que trop rarement traduite en actes. Ce combat, nous l'avons mené seuls !

Certains ont critiqué la stratégie, d'autres le timing. Peut-être ont-ils raison sur certains points. Rien n'est jamais parfait. Mais ce que nous savons, c'est que l'on trouve toujours de bonnes raisons pour ne pas bouger, pour laisser faire le travail aux autres. Il y a toujours une excuse pour remettre à demain ce qui, pourtant, devrait être fait sans plus attendre.

Un an plus tard, peut-on donner tort à celles et ceux qui ont répondu avec enthousiasme à l'appel de l'IRW-CGSP ?

Pour nous la réponse est sans équivoque : NON !

Bien au contraire, l'histoire apporte la preuve que c'est eux qui avaient raison.

Nous avons raison de vouloir instaurer un rapport de force pour faire barrage aux régressions sociales.

Raison de montrer que, dans ce pays, certains font le choix de ne pas baisser les bras et de lever le poing.

Raison de vouloir être des exemples à suivre.

Raison d'être de ceux qui osent dire « NON » quand tout les pousse à courber l'échine et à être des victimes consentantes.

Raison car aujourd'hui, il nous faut faire le constat amer que ce Gouvernement poursuit, inlassablement, méthodiquement, la destruction de notre modèle social, la mise à sac de nos droits les plus fondamentaux.

En un an, nous avons subi une loi modifiant dangereusement le financement de notre Sécurité sociale, l'augmentation significative du prix de certains médicaments, la remise en cause du droit des femmes de disposer de leur corps, une politique odieuse à l'égard des réfugiés et des sans-papiers, le détricotage des pensions des agents du service public (préalable nécessaire à une diminution des pensions du privé !), des tentatives de musellement des organisations syndicales au travers de l'instauration d'un service minimum...

La liste pourrait encore être étendue et elle n'appelle qu'une question : qu'attendons-nous encore pour réagir ?

Il n'y a pas de combats inutiles, celui du printemps 2016 a permis de faire la preuve qu'une contestation d'envergure est possible. Mais, et c'est aussi une des leçons de 2016, ce mouvement doit être soigneusement préparé afin de laisser le temps à l'ensemble des Camarades d'être prêts au bon moment.

Afin que nos revendications et objectifs soient clairs et unanimement partagés.

Cela implique un travail important au sein de nos différentes instances pour mettre en avant ce qui nous unit, pour faire fi de nos différences.

La CGSP est prête pour repartir au combat car ne rien faire n'est pas et ne sera jamais notre option !

Patrick Lebrun  
*Secrétaire général de l'IRW-CGSP*

Laurent Pirnay  
*Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP*

# Réforme des allocations familiales : la nécessité du maintien d'une caisse publique

*Le gouvernement wallon a mis un point final à son projet de réforme des allocations familiales : la naissance de chaque enfant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 donnera droit à un montant de base de 155 euros par mois jusqu'à l'âge de 18 ans, et de 165 euros pour les 18-24 ans. Des suppléments sociaux liés aux revenus s'ajouteront à ces montants.*

---

Fondé dans l'entre-deux-guerres, le système actuel accorde des montants progressifs selon le rang de l'enfant : 93,93 euros pour le premier, 173,80 pour le deuxième et 259,49 pour le troisième et les suivants.

Cependant, la 6<sup>e</sup> réforme de l'État a défédéralisé les allocations familiales. Cela permet aux entités fédérées de faire d'autres choix d'organisation afin, notamment de mieux prendre en compte les nouvelles réalités familiales.

Pour rappel, ce transfert de compétences vers la Région est extrêmement important tant du point de vue budgétaire que social. En effet, il s'agit d'un budget de près de 2,2 milliards € soit 17 % du budget wallon et cela touche plus de 900 000 enfants.

Les entités fédérées qui ont hérité de cette matière ont opté pour un montant de base égal pour chaque enfant. Le gouvernement flamand s'est accordé sur 160 euros, la Communauté germanophone sur 151 euros. Bruxelles n'a pas encore tranché.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le financement est assuré par les entités fédérées. Mais suite à un protocole de collaboration courant jusque fin 2019, les caisses d'allocations familiales existantes continuent à payer les prestations familiales pour compte des entités fédérées.

### **Le nouveau système wallon**

Le nouveau système wallon d'allocations familiales entrera en vigueur pour les enfants nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Pour ceux nés avant cette date, le régime actuel restera d'application. Il s'éteindra progressivement, jusqu'en 2043.

Le principal changement est l'égalité du montant de base entre chaque enfant, quel que soit son rang dans la famille. Ainsi, chaque enfant né à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 aura droit à un montant de base fixe mensuel de 155 euros. Ce montant sera porté à 165 euros pour les enfants de 18 à 24 ans. Il s'agit de tenir compte de la hausse des coûts liés aux enfants de plus de 18 ans.

### **Circuit de paiement**

Dans le cadre de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État, la fusion des trois anciens régimes professionnels<sup>1</sup> a été réalisée, en harmoni-

sant au maximum les législations et en utilisant les mêmes circuits de paiement.

Les opérateurs du régime salarié (caisse publique et caisses privées) ont repris les dossiers du régime indépendant, et les allocations familiales du secteur public et des prestations familiales garanties sont gérées par la caisse publique (Famifed). À noter qu'il existait une autre caisse publique, l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale (ORPSS), dont la fusion avec Famifed s'est terminée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

À cette date, les opérateurs sont au nombre de 12 : 1 caisse publique (Famifed) et 11 caisses privées. Les 11 caisses d'allocations familiales privées sont constituées en asbl. D'ici quelques années, le gouvernement wallon envisage de passer de 11 à 4 caisses privées, en concertation avec l'association des caisses et avec les autres entités fédérées. Un groupe de travail relatif à l'agrément des caisses est mis en place au sein du Comité de la Branche « Familles » de l'AViQ<sup>2</sup>. L'IRW-CGSP, tout comme la FGTV wallonne, plaide pour que les caisses privées ne puissent pas se constituer sous une forme juridique exclusivement commerciale.

### **L'allocataire bénéficiaire**

Actuellement, la caisse d'allocations familiales est déterminée en fonction de l'employeur, ou du dernier employeur, de la personne qui ouvre le droit aux allocations.

Dans le nouveau système, le choix de la caisse appartiendra à la personne qui élève l'enfant allocataire.

Cette liberté de choix entraînera la suppression de l'affiliation automatique de l'allocataire en lien avec son statut socioprofessionnel. Un gel des mutations éventuelles est prévu pendant un an ou deux. La régionalisation des allocations familiales implique ainsi une profonde modification du régime des allocations familiales puisque le choix de l'employeur sera remplacé par un choix de l'allocataire.

### **La création d'une caisse publique indépendante**

La Wallonie a donc fait le choix de poursuivre un modèle mixte d'opérateurs : une caisse publique et un nombre limité de caisses privées. Famifed est aujourd'hui à la fois opérateur et régulateur. Elle contrôle les caisses privées. Demain,

avec un basculement vers le choix de l'allocataire, et la concurrence accrue qu'il engendre, **le gouvernement wallon a décidé de scinder le rôle d'opérateur et de régulateur**, considérant qu'il fallait mettre la caisse publique dans un climat de concurrence équitable avec les caisses privées. Cette scission permet selon lui de maintenir la crédibilité du régulateur et de respecter le principe d'égalité entre les caisses associatives et publique pour les contrôles opérés.

Ainsi, le rôle de régulateur sera exercé par la Branche « Familles » de l'AViQ. Quant à la caisse publique, elle sera dotée d'un statut juridique propre en dehors de l'AViQ (un OIP sur le modèle d'un organisme de type 2). Le gouvernement wallon affirme que cette personnalité juridique distincte va permettre à la caisse publique de faire valoir ses atouts de manière dynamique dans le cadre concurrentiel des affiliations. Il assure que peu de familles affiliées à la caisse publique la quitteront, sauf si elles trouvent dans les caisses privées une meilleure information mise à leur disposition ou une meilleure accessibilité, tels que les heures d'ouverture au public, l'accès à leur dossier électronique...

Le gouvernement wallon exclut donc la création d'un service à gestion séparée au sein de l'AViQ qui ne permettrait pas, selon son analyse, de séparer le rôle de contrôleur du rôle d'opérateur, puisqu'ils seraient, dans ce cas, logés tous deux dans une entité juridique unique.

### **Maintien du service public !**

Avec la FGTB wallonne, nous ne sommes pas favorables à la séparation du régulateur avec la caisse publique. Pourquoi ? Actuellement, Famifed paie près d'un tiers des dossiers d'allocations familiales en Wallonie. Elle assure un service public, en toute neutralité. Pour garantir le maintien de ce service public et de son rôle social, la caisse publique devra être dotée de moyens suffisants. Elle devra disposer de services performants tels que la logistique, les ressources humaines, la communication, le service juridique, mais aussi l'informatique.

Pour éviter le dédoublement des services supports et le surcoût budgétaire lié à la séparation du régulateur (AViQ) avec la caisse publique, le gouvernement wallon propose des synergies entre l'AViQ et la caisse publique. La FGTB wallonne considère qu'il aurait été plus efficace et moins



coûteux de maintenir la caisse publique au sein de l'AViQ, plutôt que de les séparer pour être contraint, dans un second temps, de rétablir les liens entre elles.

Cette complexification réduit les moyens propres de la caisse publique et risque de freiner son déploiement dans la concurrence avec les caisses privées. Contrairement au gouvernement wallon qui se veut rassurant sur l'avenir de la caisse publique, la FGTB wallonne tire en conséquence la sonnette d'alarme sur la viabilité à long terme de la caisse publique.

Nous exigeons également du Gouvernement wallon qu'il mette tout en œuvre pour que la caisse publique soit opérationnelle au plus tard dès le moment où les familles devront opérer leur choix. Il serait en effet inacceptable que les choix faits par le Gouvernement wallon, du fait des lenteurs et tergiversations qu'ils occasionnent, privent les familles wallonnes d'un accès à une caisse de service public.

---

1. Jusqu'au 30 juin 2014, la Belgique connaissait quatre régimes d'allocations familiales : celui des travailleurs salariés, de ceux du secteur public et celui des travailleurs indépendants. Il en existe un quatrième qui est celui des prestations familiales garanties dont bénéficient les familles les plus précarisées.

2. L'Agence pour une Vie de Qualité a été créée en décembre 2015 suite à la 6e Réforme de l'État qui a transféré aux Régions de nombreuses compétences en matière de Santé et d'Action sociale. La Wallonie a ainsi mis sur pied un Organisme d'intérêt public (OIP) autonome gérant les compétences de la santé, du bien-être, de l'accompagnement des personnes âgées, du handicap et des allocations familiales.

## Semestre européen - Des recommandations spécifiques

Le 22 mai 2017, la Commission européenne a publié ses « recommandations spécifiques par pays » dans le cadre du « Semestre européen ». Les différentes étapes de ce semestre aboutissent à un suivi annuel des politiques budgétaires nationales des États membres de la zone euro, et à une réorientation de ces dernières lorsqu'elles sont évaluées hors du cadre des objectifs budgétaires arbitrairement imposés par les institutions européennes.

Les recommandations spécifiques par pays sont une étape commune à 3 procédures européennes différentes, à savoir :

- la stratégie **UE2020** (objectifs par rapport à l'augmentation du taux d'emploi, la R&D, le climat, l'enseignement et la pauvreté) ;
- la procédure relative aux déséquilibres macroéconomiques. Les recommandations dans le cadre de cette procédure sont contraignantes et assorties de sanctions (amendes) si un déséquilibre excessif a été constaté dans un État membre déterminé. Pour la Belgique, ce n'est pas le cas ;
- procédure **concernant les déficits budgétaires excessifs** (EDP). Cette procédure vise à prévenir les déficits budgétaires supérieurs à 3 %. Dans cette procédure, on distingue une phase de surveillance (la phase préventive) et une phase de sanctions (la phase corrective). Depuis 2015, la Belgique se trouve dans la phase préventive.

Ainsi, la Belgique se voit enjoindre à :

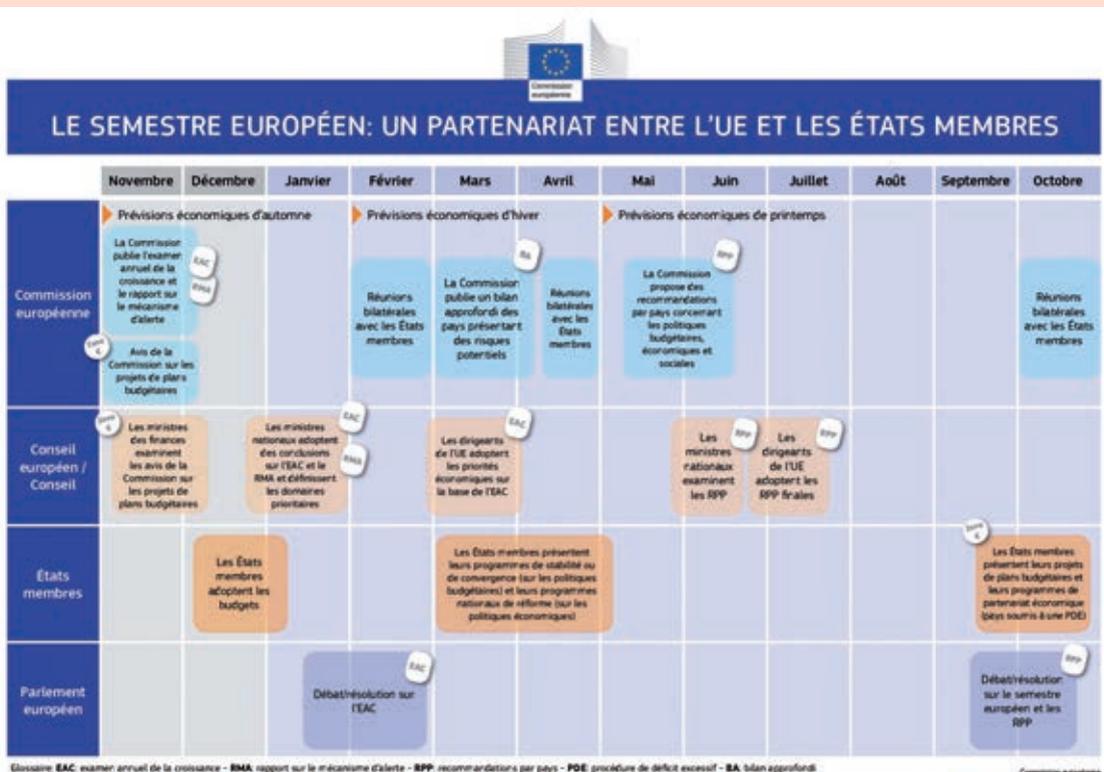
- « faire un "effort budgétaire substantiel" en 2018. La Belgique devrait procéder à un ajustement supplémentaire pour atteindre son objectif budgétaire à moyen terme consistant en une position budgétaire à l'équilibre en termes structurels » ;
- mettre en œuvre des mesures d'économies sur l'appareil de l'État pour pouvoir investir dans l'infrastructure, notamment au niveau des transports et de l'enseignement.

La Belgique est mise sous pression pour continuer à appliquer des mesures d'économies, notamment par rapport au critère de la dette (maximum 60 % du PIB). La Commission reconnaît la nécessité d'investissements conséquents dans l'infrastructure, mais comment concilier cette recommandation d'investir avec la recommandation de continuer à économiser ? Ceci ne serait dès lors

possible que via un démantèlement de l'appareil d'État, et une libéralisation accélérée des services publics ;

- garantir un meilleur accès à l'enseignement, à la formation et au marché du travail pour les personnes issues de l'immigration ;
- réaliser des investissements dans l'économie de connaissance. Et diminuer les « barrières administratives et réglementaires » et les « coûts salariaux élevés » qui seraient « un frein à la compétitivité ». La Belgique doit effectivement innover, mais il n'y a aucune mesure qui incite les entreprises à le faire. Par ailleurs, pointer les « coûts salariaux et les règles administratives » est un appel à démantibuler encore davantage les mesures de prévention et protection au travail ainsi que la législation du travail et l'indexation des salaires. La Commission appelle à nouveau à des investissements supplémentaires dans l'infrastructure publique, ... (suite page 7)

Pour le moment, aucune recommandation à l'égard de notre pays n'est directement contraignante. Néanmoins, ces recommandations constituent un assaut supplémentaire dans le sens de la ligne idéologique austéritaire adoptée par les institutions européennes depuis le début de la crise, et elles fournissent un alibi en or aux gouvernements de droite désireux d'imposer des restrictions budgétaires aux dépens des services publics, de la sécurité sociale, et des droits des travailleurs.



mais comment concilier ces investissements avec les mesures d'économies qui sont imposées ?

Par ailleurs, dans le rapport relatif à l'année 2016, la **Commission souligne que la Belgique a « accompli certains progrès » dans la mise en œuvre des recommandations, notamment dans les domaines de :** la réforme du système fiscal ; la réforme de la loi de 1996 relative à la promotion de l'emploi et la sauvegarde de la compétitivité, « visant à préserver la modération salariale et la réduction de l'écart en matière de coûts salariaux avec les pays limitrophes » ; du « fonctionnement du marché du travail, notamment en termes d'activation et de réforme du système d'enseignement et de formation professionnels ; du « relèvement de l'âge de départ à la retraite et des nouvelles restrictions imposées au régime subventionné de retraite anticipée » ; de la suspension temporaire de l'indexation salariale et la diminution du nombre d'emplois dans le secteur public.

La Commission, tout en déplorant un taux de pauvreté élevé et une stagnation des inégalités de revenus, qualifie de « progrès substantiels » les assauts du gouvernement Michel sur les salaires, les retraites, l'index et sur toute dépense publique d'ordre social.

Ces quelques lignes montrent à quel point la politique prônée par la Commission, bien que cette dernière se targue de mettre en avant un « pilier social européen » (cf. *Tribune* de mai 2017), va à l'encontre totale des droits des travailleurs et d'une réelle relance de l'économie par la stimulation de la demande et de l'investissement public.

À nous, citoyens, travailleurs, de faire montre de fermeté quant à notre refus d'une telle « chronique d'une déconfiture annoncée ». La pression du monde du travail ne peut faillir et ce, tant au niveau national qu'au niveau européen.

## Une nouvelle attaque contre les plus faibles

**Le gouvernement veut supprimer le régime de pension pour inaptitude physique et réorienter les agents statutaires malades pour une longue durée vers l'assurance maladie.**

### Qu'est-ce qui changerait ?

- Suppression du capital de jours de maladie
- À charge de l'employeur :
  - un salaire garanti à 100 % pendant 30 jours,
  - du 31<sup>e</sup> jour au 12<sup>e</sup> mois, 60 % d'un salaire plafonné,
  - à la fin du 12<sup>e</sup> mois, (dépendant de la situation familiale) 40-50-65 % du salaire plafonné.

### Arguments avancés

- Responsabilisation accrue des employeurs
- Meilleures possibilités de réinsertion
- Droits supplémentaires pour la pension
- Meilleures conditions pour le travailleur malade

### Qu'en est-il maintenant ?

Le fonctionnaire malade de longue durée ne pourrait plus prétendre à une pension pour inaptitude physique et risquerait de voir son revenu de remplacement être largement inférieur à sa pension.

Tenant compte également du fait que la situation familiale est prise en compte afin de déterminer le pourcentage de l'indemnité octroyée à partir de la fin du 12<sup>e</sup> mois, ce phénomène s'accroîtrait.

### Comment croire que l'employeur serait plus responsable ?

Nous savons tous qu'il existe déjà dans tous les pouvoirs publics des cellules de réaffectation ; cellules dont le pourcentage de réussite est dérisoire.

Confier cette réinsertion à un autre organisme induira-t-il un meilleur résultat ? Pourra-t-on réinsérer un agent statutaire dans le privé avec un risque de lui faire perdre sa qualité d'agent statutaire ?

Les employeurs, déchargés d'une partie, voire de la totalité du coût salarial, seront-ils encore concernés par leur responsabilité ? J'en doute très fort. Au contraire, les employeurs risquent de se désintéresser totalement du problème puisqu'il serait géré par un organisme assureur qui pourrait réinsérer l'agent statutaire dans un autre service public voire dans le privé et ainsi en être totalement libérés.

Ce projet est une attaque de plus contre les statutaires de la fonction publique. Il attaque les plus faibles, ceux qui, marqués par le travail, ne peuvent plus assumer leur fonction ou toute autre fonction.

La mise à la pension pour inaptitude physique n'est pas une décision individuelle mais bien imposée par un organisme indépendant sur base d'un dossier médical.

### Ce système sera-t-il avantageux pour l'employeur ?

Oui à première vue, puisqu'il ne supporterait plus la charge financière pour les agents absents pour cause de maladie, cela peut paraître attractif.

Cependant, le projet sur la table prévoit l'instauration d'une cotisation spéciale destinée à couvrir ce risque et ce sur l'ensemble de la masse salariale des statutaires.

Vous comprendrez qu'en lieu et place de supporter le coût inhérent aux seuls agents absents, devoir payer une cotisation en plus va réjouir les employeurs. En auront-ils la capacité financière !!!

**En tout cas, la CGSP sera très attentive à ce dossier.**

# André MORDANT, la promotion du service public chevillée au corps !

C'est avec une profonde tristesse que nous apprenons le décès, ce 2 juin, du Camarade André Mordant à l'âge de 70 ans. Nous adressons à toute sa famille et à ses proches nos condoléances émues.

André est de ceux dont on n'oublie jamais la rencontre ! Sa poignée de main, son accueil au sourire complice en disaient long : il connaissait la valeur des rapports entre les êtres humains. Né le 11 août 1946 à Liège au sein d'une famille de 8 enfants, il apprend très tôt que la vie n'est pas donnée. Enfant, au charbonnage du carrefour Fontainebleau, il joue sur le terril. Il comprend là que chaque morceau de charbon, chaque « gaillette » pour reprendre un mot qu'il utilisait, est la sueur d'un travailleur. Il comprend que ses mains d'enfant qui jouent ont une histoire qui le relie à toutes ces mains sur la pioche. Le respect du travail fuse en lui tout autant qu'un irrépressible sentiment de révolte face au sort de la classe ouvrière malmenée et méprisée. Il ne se départira plus jamais de ce double sentiment.

Ses racines sont là, il le sait. Elles plongent profondément dans ce terreau de culture française faite de résistance, d'échos d'émeutes dans le faubourg Saint-Antoine, de chants sur la barricade de la Butte aux Cailles, de placards où, sous la somptueuse devise de la République, s'étale la Déclaration des Droits de l'Homme. Les sans-noms, les sans-grades sont ses frères, il est la gueule noire, le canut qu'immortalise Aristide Bruant et qu'il aimait tant chanter.

André deviendra ouvrier cuisinier. Que peut un cuisinier dans la course du monde ? L'amour des choses bien faites se cristallise. Il est engagé à l'assistance publique de Liège et travaille au sein de l'hôpital. Il y côtoie la souffrance et la maladie. C'est une leçon de dignité et pour la défendre, il pose sa candidature aux élections sociales et est élu en 1975. Pour l'avoir vécu lui-même, il sait combien les services publics sont un élément d'intégration, des outils démocratiques aux mains de la collectivité pour gérer ses besoins essentiels, une exigence en faveur d'une société plus juste. Pourtant, déjà ils sont maltraités. À Liège, en 1983, la Ville n'a pas payé son personnel durant quatre mois. André Mordant est aux premières lignes des grèves. De cette période dure, il garde une grande aptitude à convaincre et à argumenter, ainsi que ses qualités de tribun.

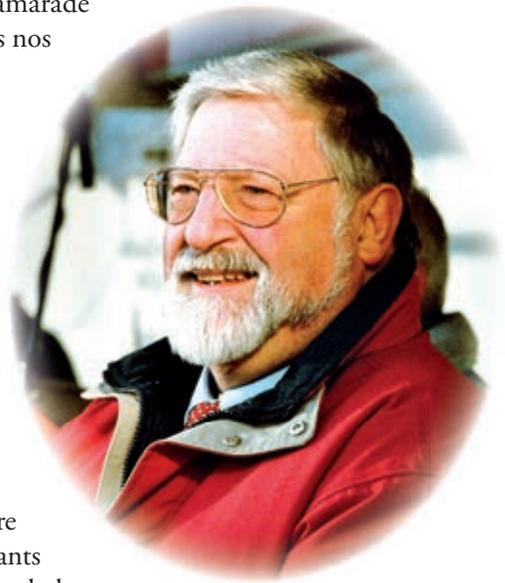
Les responsabilités s'enchaînent. Après avoir été élu Secrétaire régional du secteur ALR, il devient en 1991 Secrétaire général de l'Interrégionale wallonne de la CGSP. En 2002, il est élu Secrétaire général de la FGTB et président de la FGTB wallonne. Il deviendra président de la FGTB fédérale en 2004, jusqu'à sa pension en 2006. C'était un travailleur acharné, rigoureux. Un orateur qui parlait avec ses tripes et dont la seule présence à une réunion suffisait pour que les Camarades décident d'y assister. Un tribun qui n'avait pas honte d'avoir les larmes aux yeux lorsque, à une tribune, il évoquait la répression odieuse des mineurs anglais et notre nécessaire devoir de solidarité envers eux.

Liégeois ouvert sur le monde, son attachement régionaliste, souci de plus de cohérence pour le citoyen, va de pair avec la défense de la loyauté fédérale, notamment en faveur d'une sécurité sociale forte et unitaire.

André a démontré combien le syndicalisme, et tout particulièrement de service public, est un acteur essentiel de la vie sociale et économique. À ceux qui l'accusaient, fin des années 90, d'arrière-garde en luttant contre les privatisations, il répond par la revendication, tout à fait innovante à ce moment, de la réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et avec embauche compensatoire. À ceux qui prétendaient que le syndicat est une affaire d'hommes, il fait changer les statuts de la CGSP, et ensuite de la FGTB, en créant les Bureaux des Femmes et en initiant la Charte du gendermainstreaming. Avec une vision précise des enjeux, il sera parmi les premiers à dénoncer une mondialisation injuste qui prend les formes monstrueuses de l'AMI, de l'OMC, du NTM, de l'AGCS ou de la Directive Bolkestein.

Pour André, une gifle infligée à un travailleur était une violence faite contre l'ensemble du monde du travail. Que ce travailleur soit en Belgique, en France ou en Chine cela n'avait pas d'importance.

Pour lui, la solidarité n'était pas un vain mot. Nous n'oublierons jamais l'Homme qu'il était et poursuivrons son combat !



## Taxer les transactions financières Maintenant ou jamais pour la Belgique

*Savez-vous qui a dit : « La situation économique mondiale comprime les budgets des États. Le travail est bien souven-  
t trop lourdement taxé par comparaison avec d'autres  
sources de revenus. Pour cette raison, la Belgique, avec  
10 autres pays de l'Union européenne, souhaite élaborer  
un système pour taxer les transactions financières. Nous  
devons réussir à lever les obstacles techniques et politiques.  
C'est une question d'élémentaire équité. » ?*

C'est ce qu'a déclaré le Premier ministre Charles Michel à la tribune des Nations unies à New York le 23 septembre 2016.



La Taxe sur les transactions financières, ou TTF ou encore taxe Tobin, est une taxe à un taux infime (0,1 % pour les actions et 0,01 % pour les produits dérivés) dont devraient uniquement s'acquitter les opérateurs financiers.

### Deux avantages majeurs

Premièrement, rendre plus chers et donc décourager les investissements spéculatifs à court terme, y compris le trading à haute fréquence robotisé, qui n'apportent rien à l'économie réelle, et favoriser au contraire indirectement les investissements productifs à long terme.

Deuxièmement, il s'agit de produire de nouvelles rentrées budgétaires (plus de 22 milliards d'euros de recettes fiscales annuelles pour les 10 pays participants selon les dernières estimations de la Commission européenne). Ces nouvelles ressources publiques permettraient non seulement de financer les services publics et la coopération au développement, actuellement lourdement victimes des coupes budgétaires, mais aussi de remettre un peu d'équité dans le système fiscal. Et ce en faisant contribuer un secteur financier largement bénéficiaire des sauvetages aux frais des contribuables mais largement défiscalisé (le secteur financier est notamment totalement exempté de TVA). D'ailleurs, une majorité de Belges est du même avis. Selon différents sondages, entre 56 et 61 % des Belges sont favorables à cette taxe.

### La Belgique freine

La Commission européenne a proposé une première directive en ce sens en 2011, mais s'est heurtée à l'écueil de l'unanimité des 28 États membres de l'UE, obligatoire en matière fiscale. C'est pourquoi, en 2013, 11 États membres de l'UE (Belgique, Allemagne, Estonie, qui a depuis laissé tomber ses partenaires, Grèce, Espagne, France, Italie, Autriche, Portugal, Slovaquie et Slovaquie) ont décidé de contourner l'obstacle en lançant une procédure de « coopération renforcée ». Toutefois, pour que cette procédure de coopération renforcée fonctionne, il faut un minimum de 9 États membres.

La Belgique n'a pas été le partenaire le plus accommodant dans cette longue négociation. Sous la pression des lobbys financiers, le ministre des Finances Johan Van Overtveldt

(N-VA) n'a eu de cesse de soulever de nouveaux arguments pour empêcher la conclusion de négociations.

Malgré la stratégie d'enlèvement des négociations de M. Van Overtveldt, après plus de quatre ans de négociations, un texte final de directive est désormais prêt à être signé et à entrer en vigueur. Suite à la demande en ce sens de la Belgique, une clause d'opt-out nationale pour les fonds de pension est désormais prévue. Après avoir ainsi obtenu satisfaction, la Belgique ne peut plus décentement s'opposer à l'accord qui est sur la table.

### Élémentaire équité !

Selon les déclarations du ministre des Finances autrichien Hans Jörg Schelling, président du groupe des 10 pays de la coopération renforcée, suite à la dernière réunion du groupe en mars, seuls 3 pays devaient encore donner leur accord final sur le dernier compromis qui a été négocié, à savoir la Slovaquie, la Slovaquie et la Belgique. L'accord doit intervenir au plus tard pour la réunion du groupe des 10 programmée en marge de la réunion du Conseil ECOFIN des 23 et 24 mai. Depuis, la Slovaquie a accepté de se rallier à l'accord.

Le gouvernement belge doit donner son feu vert et permettre ainsi enfin la création d'une taxe sur les transactions financières. Comme le disait si bien Charles Michel lui-même, « c'est une question d'élémentaire équité » !

### Manœuvre dilatoire

Le 18 mai, à la tribune de la Chambre, le Premier ministre Charles Michel a une fois de plus refusé de prendre un engagement clair sur le sujet. Il a même évoqué sa volonté de mettre le dossier à l'ordre du jour du Conseil européen, ce qui apparaît comme une énième manœuvre dilatoire, considérant que ce dernier n'a pas compétence en la matière et que le Conseil des ministres de l'UE a déjà autorisé la procédure de coopération renforcée sur la TTF en janvier 2013. Il n'a plus aucun rôle à jouer dans ce dossier.

*Cette carte blanche a été signée par la FGFB, la CSC, la CGSLB, et plusieurs associations. Voir sur [www.fgfb.be](http://www.fgfb.be).*

## Non à la construction de nouveaux centres fermés !

*Le Conseil des ministres extraordinaire du dimanche 14 mai a une nouvelle fois donné l'occasion à Theo Francken de propager son discours sécuritaire et discriminatoire en matière d'asile et de migration et d'alimenter encore et toujours la même confusion entre migrants, sans-papiers et criminels.*

Sous couvert de vouloir lutter contre la criminalité et le terrorisme et d'œuvrer pour la sécurité des citoyens, le Secrétaire d'État souhaite construire trois nouveaux centres fermés et ainsi doubler la capacité de détention de la Belgique d'ici 2021. Cette décision démontre une nouvelle fois que la politique migratoire du gouvernement fédéral est construite sur un seul pilier : la répression.

L'ouverture du premier centre fermé en Belgique remonte à plus de 25 ans. Le constat que nous tirons de cette politique répressive est clair : la détention administrative porte atteinte aux droits et à la dignité humaine et a des conséquences extrêmement lourdes pour les personnes qui la subissent, tant sur le plan physique que mental. Nous ne pouvons l'accepter. Rappelons qu'au cours de la dernière décennie, la Belgique a fait l'objet d'une dizaine de condamnations par la Cour européenne des droits de l'Homme, suite à des plaintes introduites par des étrangers détenus en centre fermé.

### **Barrons la route aux amalgames !**

Le but du Conseil des ministres extraordinaire était de prendre des mesures

portant sur les questions de sécurité et de lutte contre le terrorisme – quel rapport y a-t-il avec l'ouverture de nouveaux centres fermés ? Un migrant dépourvu d'un titre de séjour n'est ni un criminel, ni un danger pour la société. Nous n'arrêterons jamais de le rappeler. Se retrouver en situation de séjour irrégulier n'est pas un choix délibéré mais le résultat d'une politique restrictive en matière de titres de séjour. Qualifier ces personnes d'« illégales » contribue à les stigmatiser, à les criminaliser, à les dénigrer et finalement, à les déshumaniser.

### **Position de la FGTB wallonne**

Le 18 mai dernier, le Bureau wallon de la FGTB a clairement pris position contre la construction de trois nouveaux centres fermés, dont un à Jumet.

Le 18 mai 2017.



Position du Bureau de la FGTB wallonne

### **POSITION CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROIS NOUVEAUX CENTRES FERMES EN BELGIQUE D'ICI 2021, DONT UN A JUMET, COMMUNE DE CHARLEROI**

La FGTB wallonne dénonce la politique migratoire du gouvernement construite sur le pilier de la répression. Elle demande au Bourgmestre de Charleroi d'opposer son veto à une telle politique que dénonce son parti au niveau fédéral.

Accepter, en tant que pouvoir communal, une telle implantation, c'est donner son accord à une politique spectacle basée sur le sécuritaire, qui détourne l'attention des citoyens sur le danger « supposé » que représente le migrant et renforce les mesures sociales du gouvernement.

Dans le cadre de la campagne « communes hospitalières » du CNCD, la FGTB rappelle le devoir des communes de mettre en place un accueil digne pour les migrants, avec ou sans papiers, et non de renforcer les outils de la répression.

La FGTB wallonne marque sa solidarité avec la marche des Acteurs des Temps Présents dénonçant les centres fermés et appelant à une politique migratoire juste.

La FGTB wallonne prendra contact avec le Bourgmestre empêché de Charleroi et également Président du gouvernement wallon en vue de lui préciser ses revendications en matière de migration.

■ Interrégionale wallonne de la FGTB | iw@fgtb-wallonne.be

Rue Haute 42 | B-1000 Bruxelles | Tel +32 (0)2 506 82 36 | Fax +32 (0)2 502 08 28  
Rue de Namur 47 | B-5000 Beez (Namur) | Tel +32 (0)81 26 51 52 | Fax +32 (0)81 26 51 51



## Le temps pédagogique n'est pas le temps politique

Le temps est une notion difficile à saisir.

Le temps d'une organisation politique, le temps d'un gouvernement, est différent du temps de l'individu.



À la veille des vacances scolaires, alors que les enseignants et leurs élèves sont plongés dans une session d'examens, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles nous fait parvenir le projet de Protocole d'accord sectoriel 2017-2018 relatif à la programmation sociale dans l'enseignement.

Il est étonnamment fourni par rapport aux accords précédents. Le gouvernement a répondu à plusieurs de nos revendications.

Citons notamment :

- maintenir le mécanisme des DPPR ;
- renforcer l'encadrement dans l'enseignement maternel ;
- statutariser les agents ACS-APE puériculteur(trice)s et psychomotriciens(ennes) ;
- supprimer la plage-horaire dans le secondaire ;
- réduire de deux périodes la charge horaire des professeurs de pratique professionnelle du secondaire ;
- mettre en œuvre la réforme de la formation initiale des enseignants ;
- créer dans l'enseignement supérieur une fonction de conseiller à la formation ;
- ...

Le timing imposé par cette fin d'année nous laisse peu de temps pour prendre des décisions. Il nous paraît important d'enregistrer ces avancées significatives qui touchent plus particulièrement les moins bien lotis dans le personnel éducatif, les puéricultrices par exemple. Elles travaillent dans des conditions difficiles, avec un petit salaire et sous un statut précaire.

Les sommes consacrées à ce protocole d'accord sectoriel sont conséquentes : 40 millions d'euros en 2017 et 99,5 millions d'euros en 2018.

Certes, cet accord n'a pas rencontré toutes nos revendications mais la balance a clairement penché du côté de celles-ci.

Nous devons cependant rester vigilants. Si les premières mesures (renforcement de l'encadrement en maternelle notamment) seront déjà d'application à la rentrée, d'autres devront faire l'objet de négociations.

Le protocole d'accord a pour objet de répondre à un certain nombre de nos revendications. Il ne nous engage pas au-delà. La liaison entre certaines de ces mesures et le Pacte pour un enseignement d'excellence est inévitable. Il faut cependant bien distinguer les deux processus.

Subsistent encore de nombreuses revendications non rencontrées. L'analyse du coût de la valorisation barémique des titulaires d'un master dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit et dans l'enseignement supérieur artistique et l'étude d'un scénario de rattrapage progressif, sont bien présents dans le protocole d'accord. Leur mise en application n'est cependant envisagée qu'à moyen terme. La CGSP-Enseignement le regrette et mettra tout en œuvre pour concrétiser cette revendication le plus rapidement possible.

Chers camarades, cette rentrée scolaire 2017 ne s'annonce pas de tout repos. Sera-t-elle moins pénible que la précédente ? L'assouplissement du décret « Titres et Fonctions » et la limitation à 6 implantations pour les enseignants des cours philosophiques ou du cours de philosophie et citoyenneté devraient faciliter les choses. Espérons-le !

Il nous faudra cependant rester mobilisés. Le gouvernement MICHEL semble de nouveau s'attaquer aux pensions de la fonction publique. Un préavis de grève à durée illimitée a été déposé par la CGSP Fédérale, de manière à couvrir toutes nos actions futures. Je ne peux donc que vous souhaiter de profiter de vos vacances et de bien recharger vos batteries car la rentrée sociale risque d'être agitée.

*J. THONON – 13/06/2017*

## Le point sur nos pensions

*Depuis plusieurs années, les travailleurs de la fonction publique, en ce compris les enseignants, subissent des mesures restrictives de plus en plus dures en ce qui concerne leur pension.*

Dans l'édito du mois passé, nous avons promis de consacrer un article à cette problématique et notamment de faire un retour sur notre rencontre avec Olivier Chastel, le président du MR, ainsi qu'avec le chef de cabinet du Ministre Bacquellaine.

Lors de cette rencontre, nous avons jugé nécessaire de rappeler toutes les mesures prises successivement qui impactent déjà tant le départ à la pension que le montant de cette dernière.

- Recul de l'âge légal de la pension et donc par conséquent allongement de la durée de carrière.
- Durcissement des conditions d'accès à la pension anticipée.
- Suppression des années de diplôme dans l'admissibilité à la pension (fin de la bonification pour diplôme). Les années d'étude ne comptent dès lors plus dans les années de carrière permettant d'accéder à la pension.
- Suppression des années de diplôme dans le calcul du montant de la pension.

Ces mesures auront comme conséquences directes le fait que l'enseignant devra travailler plus longtemps qu'avant pour bénéficier d'une pension moins importante.

Nous avons également exprimé nos craintes au sujet des tantièmes et de leur éventuelle suppression. La réponse du MR a été de dire qu'ils « ne toucheront pas aux tantièmes tant que la fonction d'enseignant n'aura pas été reconnue comme pénible. »<sup>1</sup>

Quels sont les objectifs du cabinet Baquellaine ?

Clairement, leur intention est d'harmoniser les régimes des pensions

et donc autrement dit de calquer le modèle de régime des pensions des fonctionnaires sur celui des agents du privé.

La CGSP Enseignement s'insurge contre cette évolution négative des pensions qui impacte directement les conditions de travail des enseignants ainsi que leur qualité de vie.

Nous développerons ci-dessous les principaux arguments expliquant en quoi ces mesures sont non seulement inadmissibles pour les enseignants et les autres fonctionnaires mais aussi contreproductives au niveau de la société en général.

Un premier argument vise à démentir la position mise en avant par le MR quand il prétend que les mesures en cause ne créeront pas de réelle modification sur la pension des enseignants. Le MR choisit d'illustrer ses propos par des exemples où les enseignants réalisent une carrière totalement plane et qui donc comptabilisent 41 années d'ancienneté. Sauf que, on le sait tous, rares sont les travailleurs et plus particulièrement ceux de l'enseignement qui réalisent une carrière plane et complète, à savoir une carrière qui consisterait à avoir travaillé directement au sortir de ses études sans avoir jamais redoublé et à n'avoir pris aucun congé quel qu'il soit.

La réalité est pourtant bien différente. On connaît toutes les difficultés à se constituer un horaire complet durant les premières années où l'on travaille. En outre, en FW-B, au moins un jeune sur deux redouble au cours de sa scolarité obligatoire. Ces deux difficultés retardent évidemment le moment où l'on commence à travailler et où on entame sa carrière professionnelle.

En outre, modifier la pension des enseignants en cours de route est totalement inacceptable quand on sait que la fonction a fait l'objet de choix de vie professionnelle fondés notamment sur les conditions existant au moment du choix. Certains quittent par exemple un emploi dans le secteur privé pour s'orienter dans l'enseignement et cotiser davantage pour leur pension. Par ailleurs, cette restriction des droits à la pension n'est certainement pas un incitant pour attirer de futurs enseignants et pour les garder dans la fonction. Cette restriction va renforcer encore le manque d'attractivité de la fonction alors que déjà à l'heure actuelle nombreux sont ceux qui quittent le métier après quelques années (manque de stabilité professionnelle, horaire variable...).

Le métier d'enseignant est un métier extrêmement exigeant. En effet, il consiste notamment à gérer un ou plusieurs groupes plusieurs heures par jour. Gestion du groupe mais aussi gestion d'activités et pas n'importe lesquelles. Il s'agit en effet d'activités d'apprentissage qui demandent un temps important de préparation. Un métier exigeant donc sur le plan nerveux et sur le plan intellectuel. Dans bien des cas aussi, un métier exigeant physiquement, il s'agit de rester debout des heures durant et parfois même porter des enfants. Bref, il paraît peu raisonnable quand on connaît un peu le métier, de faire travailler les enseignants encore plus tard.

Bien d'autres arguments peuvent expliquer pourquoi nous sommes fermement opposés à ces mesures restrictives en matière de pension.

1. Cf. encadré

Ainsi, quand on sait combien nous sommes dans une période où le manque d'emploi touche massivement les jeunes, repousser l'âge de la retraite paraît tout à fait contre-productif, car cela augmentera encore la difficulté pour les jeunes d'accéder à un emploi.

Enfin, n'oublions jamais que le droit à la pension est un droit acquis, construit depuis plus d'un siècle et que ce droit est comme d'autres le fruit de luttes sociales menées par nos prédécesseurs.

Les mesures prises ou envisagées n'affectent peut-être pas encore trop significativement les travailleurs d'aujourd'hui. Mais, dans quelques années, elles auront un impact beaucoup plus important. La diminution du montant de la pension se comptera par plusieurs centaines d'euros. Il faut garder cela en mémoire, penser à la collectivité et à l'avenir... **Vers quel modèle de société allons-nous là ?**

Chacun de nous a droit au repos et à la quiétude, notamment matérielle, après une vie de travail intense et exigeante.

La période de la retraite doit être pensée comme une période de vie et pas comme un moment où les personnes sont usées, diminuées et n'ont plus la possibilité de profiter pleinement de la dernière partie de vie qu'il leur reste.

Revenir sur cette philosophie de vie, la restreindre en quelque sorte, altérer les dernières années de l'existence en les précarisant encore plus... C'est un énorme retour en arrière que nous impose là le Mouvement réformateur.

**Les tantièmes préférentiels**

Le Ministre des Pensions annonce la fin du régime des « tantièmes préférentiels » dès 2019.

Pour l'instant *tous* les enseignants bénéficient du tantième 1/55 (au lieu du tantième 1/60)

Cela veut dire :

	<b>Avec le tantième 1/55</b>	<b>Avec le tantième 1/60</b>
Pension complète (75 %)	75 % x 55 = 41,25 Pension complète après 41 ans 3 mois	75 % x 60 = 45 Pension complète après 45 ans
Départ à la pension anticipée (Avant l'âge légal : 67 ans dès 2030)	À 63 ans après 40 ans de service (40 ans x 1,05 (*) = 42 ans)	À 63 ans après 42 ans de service

(\*) = 1 année prestée comme enseignant = 1,05 année pour l'admissibilité à la pension.

Le Ministre Bacquelaine nous dit que ces tantièmes seront remplacés par des critères de pénibilité à déterminer dans le Comité national des Pensions entre partenaires sociaux.

→ Ces critères affecteront-ils le coefficient (\*) ?

S'il reste égal, nous pourrions toujours partir après 40 ans de service mais la pension complète nécessitera 45 ans de d'ancienneté soit une perte de 200 € mensuel/net pour un AESI.

Pour obtenir les mêmes montants de pension qu'actuellement il faudrait non seulement augmenter ce coefficient (le faire passer de 1,05 à 1,1) mais surtout qu'il affecte le calcul de la pension et non uniquement l'admissibilité.

→ Ces critères seront-ils appliqués à tous les enseignants ?

*Joseph Thonon & Clara Kerstenne*

## Puéricultrice dans l'enseignement fondamental, **une fonction à part entière qui évolue**

À l'heure où toute revendication « coûteuse » n'est pas accueillie par une fin de non-recevoir, nous avons saisi cette opportunité pour remettre en débat l'avenir des puéricultrices contractuelles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'augmentation du pourcentage des nominations des puéricultrices ACS/APE a été au cœur de nos préoccupations lors de la réunion de notre groupe de travail qui s'est tenue en avril dernier.

Avant toute chose – et il sera fait référence à ces quelques lignes lorsque nous aborderons la question de la réforme de leur formation – attardons-nous sur la nécessité de promouvoir la fonction dans l'enseignement maternel. Notons que l'enseignement spécialisé en est déjà doté.



Même si leur mission pédagogique est inscrite dans une relation de complémentarité avec celle de l'institutrice maternelle, la fonction de puéricultrice est une fonction à part entière. Comme le précisait l'exposé des motifs du Décret de 2004 (voir plus bas), elles inculquent des notions qui sont la base d'une vie. Le développement physique et mental, les premières règles d'hygiène, l'adaptation à la vie en société...

Collaborant à la prise en charge des enfants de moins de 4 ans, elles remplissent une mission d'accueil, jouent un rôle socioaffectif et participent au développement psychomoteur, cognitif, intellectuel et de langage des plus petits.

Sans remonter à la nuit des temps, il nous paraît utile ici de retracer en quelques mots l'historique de la fonction.

Suite à l'admission des enfants de 2 ans et demi en 1979, quelques puéricultrices sont engagées à titre expérimental dans les écoles maternelles.

Leur « statut » évoluera de CST (cadre spécial temporaire) à ACS (agent contractuel subventionné) à mi-temps, à trois-quarts temps puis à quatre cinquièmes temps pendant 10 mois sur 12. Durant les deux mois de vacances annuelles, elles émargent, s'il échet, au chômage.

En 2004, en réponse à notre cahier revendicatif, nous obtenons un statut « *sui generis* » que l'on peut qualifier d'inédit dans la fonction publique. Il consiste à appliquer au personnel contractuel un statut proche de celui du personnel enseignant, notamment en fixant les missions, droits et obligations des puéricultrices et des Pouvoirs organisateurs et en instaurant par voie décrétable un mécanisme inspiré de la logique statutaire du classement en fonction de l'ancienneté, assurant ainsi une certaine stabilité d'emploi.

De ce fait, une reconnaissance de la fonction est acquise, mais, si la question de la nomination est largement abordée, la réponse se fait attendre.

Deux ans plus tard, le Décret de juin 2006 reconnaît organiquement la fonction et il est procédé à un premier train de nominations suivi par d'autres.

Aujourd'hui, 300 postes organiques sont ouverts mais seuls ceux libérés suite à une cessation de fonction sont proposés à la nomination.

Ce sont donc plus de 850 puéricultrices qui occupent toujours un emploi contractuel.

Nous avons sollicité une rencontre avec la Ministre M. M. Schyns afin de lui exposer les différentes situations et par là même nos revendications.

Nous détaillons ci-dessous quelques-unes d'entre elles en mettant le focus sur la réforme de la formation :

- poursuite des nominations dès l'année scolaire prochaine et planification à terme afin de permettre la nomination de toutes les contractuelles actuelles. Entre-temps, engagement des puéricultrices non-statutaires à temps plein ;
- engagement de puéricultrices temporaires et élaboration d'un statut qui envisage l'évolution de la carrière à l'instar de celle des enseignants ; cette demande fait suite à la révision du mode de subventionnement dans le cadre des conventions Régions-Communauté française ;
- mise en place de groupes de travail qui plancheront sur la réforme de la formation.

Le titre pour accéder à la fonction de puéricultrice est le certificat de qualification obtenu à l'issue d'une 7<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire professionnel (équivalence CESS).

Comme le métier d'enseignant, celui de puéricultrice a fortement évolué au cours de ces dernières années et s'est complexifié. Il doit répondre à de nouveaux besoins. Le public a lui aussi évolué.

Chez certains voisins, la formation est classée au niveau 6 du cadre européen des certifications donc au niveau supérieur.

Nous souhaitons provoquer le débat afin d'aboutir à une actualisation des contenus et de l'organisation de la formation.

*C. CORNET – 6 juin 2017*



**CASTEL**  
PONT À LESSE

**30% de réduction**  
pour les affiliés CGSP  
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 **Dinant** - [reservation@casteldepontalesse.be](mailto:reservation@casteldepontalesse.be) - 082 22 28 44 - [www.casteldepontalesse.be](http://www.casteldepontalesse.be)

## La mixité sociale : comment agir ?

*Mixité sociale = situation de coexistence entre des individus dotés de caractéristiques différentes*

><

*Ségrégation sociale = séparation dans l'espace.*

*En FW-B, c'est une séparation de fait et non une séparation légale, comme c'était par exemple le cas pour l'apartheid.*

*Dans Tribune du mois d'avril, nous avons proposé un article sur la mixité sociale et son absence dans le Pacte. Nous avons notamment évoqué quelques pistes structurelles qui pourraient, chacune à leur niveau, créer davantage de mixité sociale au sein des écoles. Nous voudrions ici compléter cette analyse par quelques éléments recueillis lors d'un colloque traitant de ce sujet.*

Ce colloque consacré à la mixité sociale a réuni un beau panel d'acteurs<sup>1</sup> et d'intervenants à la fois engagés et progressistes. Nous pouvons en dégager un certain nombre d'éléments susceptibles de rendre la mixité sociale à la fois plus effective et plus efficace. Dans cette nouvelle dimension, les acteurs, et plus précisément ceux de l'enseignement, ont sans aucun doute un rôle essentiel à jouer.

### La mixité sociale : un consensus ?

On pense parfois qu'être favorable à plus de mixité sociale va de soi... et bien il n'en est rien ! On verra plus loin comment, par exemple lorsqu'une politique scolaire vise à davantage d'égalité, des acteurs peuvent s'y opposer nettement.

La mixité sociale n'est en effet pas une évidence pour tout le monde dans une société où l'on connaît une distribution des places inégales. Pour Jacques Cornet, sociologue, il existe une injonction paradoxale entre, d'une part, les missions d'éducation, d'instruction et de socialisation données à l'école et, d'autre part, une certaine attente de production d'échecs par cette même école afin de mieux valoriser la réussite... de ceux qui y réussissent.

### Comment lutter pour plus de mixité sociale ?

Précédemment, nous avons évoqué différentes politiques scolaires visant à apporter une certaine régulation en vue notamment d'avoir un impact sur la mixité sociale au sein des écoles. À cette occasion, on avait notamment cité le décret inscriptions de 2007 qui visait à garantir aux élèves le même droit d'accès à une école. Cette mesure a fait l'objet de nombreuses oppositions de la droite, mais a également alarmé une bonne part de l'opinion publique et plus particulièrement les familles de milieux très favorisés/bourgeois qui se sentaient en quelque sorte ainsi privés d'un

de leur privilège. En outre, la surmédiatisation des files d'attente devant certaines écoles n'a fait qu'exacerber ce sentiment de victimisation de certaines familles pourtant le plus souvent favorisées. Le décret n'avait pourtant comme objectif que d'assurer une meilleure égalité d'accès à l'école, à l'entrée dans le secondaire. Même si elle a apporté une transparence non négligeable sur le processus d'inscription, cette politique de régulation n'a eu finalement qu'un faible impact en termes de mixité sociale. Elle s'est vue en outre modifiée par une succession de décrets qui semblent en avoir amoindri les effets.

Pour certains des intervenants à ce colloque, ces politiques progressistes « venant d'en haut » sont nécessaires mais toutefois insuffisantes. Pour garantir une meilleure mixité sociale et surtout une mixité sociale efficace, il faut une impulsion politique mais aussi une adhésion dans le chef des acteurs de l'enseignement. Il faut donc aussi leur attribuer un pouvoir d'action. C'est la conjugaison des deux, politique scolaire et pouvoir d'action des enseignants, qui fera réellement évoluer les choses.

### Qu'est-ce qu'une mixité sociale efficace ?

La mixité sociale dans les écoles consiste à regrouper des élèves provenant de milieux socio-économiques différents. Cet objectif, on l'a vu ne va pas de soi et, ce n'est pas parce qu'un certain niveau de mixité sociale est atteint que c'est automatiquement efficace en termes d'apprentissage. Autrement dit, si l'objectif de mixité sociale dans les écoles peut, à un moment donné, être atteint plus ou moins partiellement, cela ne garantit pas que cette mixité sociale va faire en sorte que les élèves de milieux

1. Cet article se base notamment sur les interventions de Marc Demeuse, Georges Felouzis, Roger Godet, Julien Netter et Jacques Cornet.

défavorisés acquièrent les apprentissages nécessaires afin d'atteindre des places ou postes traditionnellement réservés aux élèves issus des classes sociales favorisées. C'est là pourtant l'objectif.

La mixité sociale ne serait dès lors pas seulement un objectif en soi mais aussi un moyen nécessaire pour arriver à ce que l'on pourrait appeler l'égalité des places. Plus simplement dit, la mixité sociale au sein de notre système scolaire pourrait (et devrait) avoir en réalité un rôle d'ascenseur social.

Dans cette perspective, un réel enjeu est de faire en sorte que les enseignants gèrent l'hétérogénéité des élèves en vue d'atteindre cet objectif. Il ne s'agit pas seulement de favoriser la mise en relations d'enfants et de jeunes issus de milieux socio-économiques différents, mais aussi (surtout) de tenir compte de cette mixité sociale dans la manière dont les apprentissages sont organisés.

Julien Netter, maître de conférences<sup>2</sup> en sciences de l'éducation, a relaté une expérience portant sur une activité théâtrale menée dans des classes différentes. L'activité théâtrale avait comme but ici de faire émerger chez les élèves leurs acquis dans le cadre du cours de français et de les utiliser dans la construction d'une pièce de théâtre. La première classe était totalement homogène, composée d'élèves venant d'un milieu social défavorisé. On a vu que l'activité ne fonctionnait pas du tout notamment parce que les apprentissages visés par l'enseignante étaient trop peu explicites. Julien Netter explique très bien comment, dans ce cadre, les attentes de l'école sont très éloignées de celles des élèves de classes plus populaires. Dès lors, les élèves s'engagent dans le jeu que constitue l'activité sans percevoir qu'il s'agit d'un travail en lien avec les apprentissages. L'activité apparaît donc plutôt comme un moment de détente que comme un temps scolaire et le comportement des élèves pendant l'activité en témoigne.

La même activité a été menée dans une deuxième classe, cette fois-ci plus hétérogène. Certains élèves saisissent le sens de l'activité et mettent à profit leur acquis en français dans la rédaction de la pièce. Non seulement l'activité se déroule bien, mais les élèves y montrent une bonne compréhension des apprentissages tant culturels que cognitifs

visés par l'enseignant. Quelques élèves par contre, les moins favorisés socialement, sont mis en difficulté par ces apprentissages. L'enseignant les aide alors pour faire réussir l'activité et pour permettre à ces élèves d'être tirés d'affaires. Même si au bout du compte chacun semble satisfait du résultat de l'activité, il apparaît que ce qui a permis aux élèves en difficulté de s'en sortir correspond à une diminution des attentes de l'enseignant vis-à-vis de ces élèves qui sont dès lors passés à côté des apprentissages visés.

L'observation de ces deux activités montre que la mixité sociale n'est favorable aux apprentissages que si l'organisation des apprentissages est pensée aussi en fonction des difficultés que rencontreront les élèves socialement défavorisés, dans ce cas-ci en anticipant le fait que l'activité théâtrale proposée comporte des références culturelles et un travail sur la langue de l'écrit qui sont proches de la culture familiale des classes moyennes instruites. Ce qui favorise l'entrée dans les apprentissages des uns peut constituer un obstacle pour les autres, si la situation d'apprentissage ne veille pas à prévoir des dispositifs qui permettront à ces autres de franchir l'obstacle. Par exemple ici en travaillant au préalable les références culturelles implicites et en mettant peu à peu tous les élèves dans un même rapport à la langue de scolarisation.

### Pour conclure...

Nous voulions mettre en perspective ici le rôle que peuvent avoir les politiques scolaires dans les évolutions sociétales. Ces politiques sont évidemment nécessaires et l'impulsion politique est une condition *sine qua non* pour faire avancer le système scolaire vers plus d'égalité mais elles ne suffisent pas. Les acteurs de l'enseignement ont un rôle essentiel à jouer et il s'agit de leur donner la possibilité de l'exercer.

*Pierre Waaub & Clara Kerstenne*

---

2. En France.

## L'Éducation aux médias à travers l'avis de trois experts

*Les médias sont aujourd'hui omniprésents dans la société et ont dès lors un impact important notamment sur les jeunes. Ce constat fait assurément consensus.*

Il est aussi généralement admis que l'éducation aux médias doit avoir une place importante au sein des secteurs de l'éducation, de la jeunesse ou encore de la formation. Et pourtant, la place consacrée à l'éducation aux médias dans l'enseignement obligatoire reste encore très marginale. Elle est généralement prise en compte de manière transversale dans le cadre de différents cours, tels que, par exemple, le français, l'histoire, les sciences sociales, certains cours philosophiques. Est-ce suffisant ?

Tout le monde s'accorde pour reconnaître le fait que l'éducation aux médias constitue un des nouveaux enjeux pour l'école du 21<sup>e</sup> siècle et que ceux-ci nécessitent donc une attention particulière et une certaine familiarisation... Mais qu'est ce qui fait alors que cette éducation n'occupe pas une place plus importante ?

Une première réponse réside peut-être dans la séparation que l'on effectue entre enseignement – sérieux et médias – loisirs, détente.

N'y a-t-il pas au sein des dernières réformes de l'enseignement telles que le Pacte, le cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, la formation initiale revue, un terrain fertile à l'insertion de cette éducation aux médias ?

Pour bien comprendre l'enjeu d'une intégration de l'éducation aux médias dans l'enseignement, nous avons rencontré trois experts des médias. On a posé trois questions à chacun d'entre eux.

**Nathalie Papleux**  
Enseignante  
et journaliste à la RTBF



**Pourquoi est-il considéré aujourd'hui que l'éducation aux médias doit faire partie intégrante de l'éducation scolaire ?**

N.P. : l'éducation aux médias n'est pas née aujourd'hui par contre elle a fortement évolué au cours des dernières années. Aujourd'hui, elle devient une nécessité parce que l'évolution des moyens techniques et des médias devient

omniprésente. nous sommes noyés dans le monde de l'image et d'internet. Il faut en comprendre le contenu, la technique et les enjeux sociaux, quels effets ces médias peuvent avoir sur nous et sur nos positionnements.

**L'EAM devrait-elle faire l'objet d'un cours spécifique ?**

N.P. : je pense que cela serait bien que l'on construise un cours obligatoire. Sur le terrain l'EAM est diluée dans d'autres matières et certains collègues sont désemparés car ils ne maîtrisent pas toutes les notions et donc font appel à des opérateurs externes. D'un autre côté, si elle est optionnelle, tout le monde n'y aura pas accès et cela créerait donc des inégalités d'apprentissage dans cette discipline. Or, il y a une vraie demande de la part des jeunes pour en savoir plus. L'impulsion doit venir du dessus pour rendre l'EAM obligatoire et donc créer des cours qui répondent à cette demande sociétale.

**Comment les élèves sont-ils au préalable armés/éduqués aux médias ?**

N.P. : ils maîtrisent Facebook, Snapchat mais pas le reste... Ils sont désemparés face à de simples manipulations techniques d'enregistrements de documents ou de navigation sur des sites Internet. Ils sont nés avec la technologie « fast-food » prête à fonctionner. Mais ils manquent d'esprit critique et d'analyse par rapport à ce qu'ils publient et ce qu'ils observent dans les médias. Qui leur parle, dans quel but, que faut-il en penser ? Ils ne font aucune différence entre les médias, du coup, soit ils se fient à tout ce qu'ils voient, soit ils rejettent tout en bloc. L'éducation aux médias peut les aider à affiner leur regard.

**Michel Clarembaux**  
Directeur du Centre  
AudioVisuel (CAV Liège)



**Quels sont les objectifs de l'EAM ?**

M.C. : il y a trois objectifs complémentaires. Le premier objectif de l'EAM est d'entraîner les jeunes et les moins jeunes à une perception critique des messages médiatiques.

Ensuite, il s'agit d'entraîner à l'expression communication par les médias. Le troisième objectif c'est un questionnaire individuel sur ses propres choix et comportements à l'égard des médias (exemple : choisir le journal de la RTBF plutôt que celui de RTLTVI). Ces trois objectifs se déclinent chacun d'eux en fonction de trois dimensions : informationnelle, technique et sociale.

**Le CAV offre une série de formations relatives aux médias dans le cadre de la formation continuée pour les enseignants. Pour vous, est-ce que le fait que des enseignants de différentes disciplines abordent l'éducation aux médias de manière transversale suffit encore à l'heure actuelle ?**

M.C. : en 1995, quand on a introduit l'EAM, on s'est interrogé est-ce que l'on va proposer un cours ? On a vraiment pesé le pour et le contre et on s'est dit que les horaires des élèves étaient saturés. On allait arriver aux 40 heures/semaine. On s'est alors dit qu'on allait intégrer l'éducation aux médias dans toute une série de disciplines, cela a peut-être été une erreur... Voyons ce qui va se passer dans la réforme de la formation initiale des enseignants. Est-ce qu'elle va intégrer l'éducation aux médias ?

**Quel est le rôle du CAV quand il intervient auprès des écoles ?**

M.C. : on est appelé assez souvent à faire des animations dans des classes quand il y a des dérapages, du cyber harcèlement, des faux profils créés. On est appelé exactement comme des pompiers pour venir éteindre d'urgence l'incendie. On doit faire une animation « au pied levé » alors que ces problèmes de vivre ensemble sur les réseaux sociaux, c'est toute la communauté éducative qui est concernée à savoir les parents, les enseignants et les élèves. Ces interventions ponctuelles et « en urgence » sont très symptomatiques de l'EAM. Alors que celle-ci nécessite justement une étude de longue durée, une connaissance du contexte socio-économique qui y est lié, etc.

**Patrick Verniers**  
Président du Conseil  
de l'Éducation aux Médias  
(CSEM)



**En quoi consiste le CSEM ?**

P.V. : le CSEM est né d'une initiative décrétales et il s'est créé pour un peu structurer et coordonner l'éducation aux

médias. Le CSEM a une mission d'avis auprès du Gouvernement. On peut être saisi par le Gouvernement par rapport à une situation ou un avis spécifique. Mais on peut aussi remettre des avis d'initiative par rapport à des objets qui nécessitent un renforcement de certaines politiques, avis qui sont plus ou moins suivis.

**Pourquoi l'intégration de l'EAM dans l'enseignement ne se concrétise-t-elle pas plus ?**

P.V. : Il y a une volonté et même un projet politique qui consiste à garantir dans notre société démocratique que tout citoyen dispose d'un minimum de connaissances critiques et créatives en matière de communication médiatisée. C'est un enjeu fondamental et donc le discours est extrêmement cohérent et pourtant... C'est vrai que l'école a toujours eu un rapport aux médias très ambivalent considérant que les médias c'est « le tout autre » de l'école. Les médias sont donc considérés comme des objets qu'il est important de maîtriser mais desquels l'école doit rester distante. La résistance vient plus d'une réticence des acteurs des écoles (PO, inspecteurs, etc.) qui craignent voir débarquer (encore) une nouvelle discipline et de ne pas pouvoir gérer l'inflation des attentes sociétales par rapport à l'école (éducation à la santé, éducation à l'environnement, éducation à...)

**Que prévoit le Pacte par rapport à l'EAM ?**

P.V. : dans le cadre du Pacte, on a remis un avis d'initiative interpellant les responsables politiques de manière assez ferme sur le manque de prise en compte de l'EAM. C'est assez paradoxal, d'une part, le législateur et donc le politique a jugé nécessaire en 2005-2009 de mettre en place un CSEM, unique en Europe, dans l'objectif de développer cette EAM dans l'enseignement notamment et au moment de réformer l'enseignement, on s'est très vite rendu compte que l'EAM reste étrangement considérée comme périphérique par les acteurs institutionnels de l'enseignement. Le Pacte, via ses groupes de travail, a surtout donné une place à des personnes installées dans les disciplines existantes sans laisser une place à de nouveaux acteurs.

*Clara Kerstenne*

## Le calme règne en Turquie ?

*Les agences de voyages belges sont formelles : pour notre Ministère des Affaires étrangères, il n'y a aucun problème en Turquie et les touristes belges peuvent recommencer sans problème à y affluer.*



La Turquie sans problème ? Pour qui ? En tout cas pas pour les journalistes, les enseignants et les intellectuels turcs.

Depuis ce que le président Erdogan a présenté comme un « coup d'état manqué » ayant risqué d'ébranler son pouvoir dans la nuit du 15-16 juillet dernier, les arrestations arbitraires se sont multipliées, non seulement envers tous ceux qui, de près ou de loin, peuvent apparaître comme liés à l'ancien allié d'Erdogan, Gülen, mais aussi (surtout ?) envers tous les opposants qui depuis des années tentent d'enrayer le pouvoir présidentiel.

C'est donc surtout à gauche que les coups pleuvent. Les purges ont frappé les journalistes, les syndicalistes, les enseignants de tous niveaux, les scientifiques, la justice, les fonctionnaires... N'importe qui peut être arrêté à tout moment pour n'importe quelle raison.

La romancière Asli Erdogan, physicienne de formation, qui avait dénoncé dans ses romans la torture et les conditions de détention des prisonniers politiques a ainsi été arrêtée et malmenée sans qu'aucun grief précis ne puisse lui être reproché. Son œuvre a été couronnée aux Pays-Bas par le prix « Princess Margriet Award for Culture » mais elle a été empêchée par le gouvernement

turc d'aller recevoir son prix. Comme 200 000 autres Turcs il lui est interdit de quitter ce pays où plus aucune loi n'est respectée et où Wikipedia est régulièrement censuré.

Parmi les enseignants écartés brusquement de leur poste, on trouve tant des instituteurs(trices) que des enseignant(e)s du secondaire ou de niveau universitaire. Interdiction est faite aux autres établissements d'enseignement d'inviter (par exemple pour tenir un séminaire) des enseignants démis de leurs fonctions pour des raisons politiques.

Une des premières à réagir à son licenciement fut Nuriye Gülmen, enseignante à l'université de Selçuk à Konya. Elle organisa un sit-in devant le monument aux droits de l'homme à Ankara. Nuriye fut chaque jour tabassée, insultée et arrêtée par la police. Mais après chaque emprisonnement, elle est retournée à la rue pour poursuivre son action. Des centaines d'opposants ont fait de son sit-in le rendez-vous de la résistance.

Après chaque nouvelle purge, d'autres enseignants ont rejoint Nuriye : Acun Karadag, professeur de collège à Hasköy, Semih Özakça, enseignant dans une école primaire à Mardin, son

épouse Esra elle aussi enseignante du primaire à Mardin, le sociologue Veli Saçılık... Tous ces enseignants veulent retrouver leur gagne-pain mais aussi leur vie sociale, leurs collègues et leurs élèves ou étudiants.

Depuis le 9 mars dernier, Nuriye et Semih ont décidé de commencer une grève de la faim en demandant la fin de cet état d'urgence qui justifie une répression permanente contre toute forme de contestation ainsi que leur réintégration professionnelle.

Deux mois plus tard, la résistance des deux enseignants turcs se poursuit inexorablement à la force de leur corps famélique.

Faire connaître leur protestation est un devoir pour les enseignants qui ne pâtissent pas d'un régime comme celui de la Turquie.

Malgré les pressions et les malhonnêtetés de la campagne électorale précédent le référendum du 16 avril dernier, 24 millions de citoyens turcs ont rejeté la dictature d'Erdogan.

Le prix du « calme » en Turquie est effrayant.

*Anne Morelli  
Professeure de l'ULB*



Place Saint-Paul 9/11 4000 LIÈGE 04 221 97 66

**CGSP Enseignement - Régionale de Liège**  
**CALENDRIER DES PERMANENCES**  
**JUILLET – AOÛT 2017**  
 (sans rendez-vous) 04 221 97 66

**Enseignement Communal (sauf Liège)**

JUILLET	AOÛT
Mercredi 5 juillet 2017 de 9h30 à 12h	Mercredi 23 août 2017 de 9h30 à 12h
Mercredi 12 juillet 2017 de 9h30 à 12h	Mercredi 30 août 2017 de 9h30 à 12h

**WBE**

JUILLET	AOÛT
Jeudi 6 juillet 2017 de 10h à 12h	Jeudi 24 août 2017 de 10h à 12h
	Jeudi 31 août 2017 de 10h à 12h

**Province de Liège**

JUILLET	AOÛT
Lundi 3 juillet 2017 de 10h à 12h	Lundi 28 août 2017 de 10h à 12h
Mardi 4 juillet 2017 de 10h à 12h	Mardi 29 août 2017 de 10h à 12h

**Ville de Liège**

JUILLET	AOÛT
Lundi 3 juillet 2017 de 10h à 12h	Mercredi 23 août 2017 de 10h à 12h
Mercredi 5 juillet 2017 de 10h à 12h	Mercredi 30 août 2017 de 10h à 12h

## Université

JUILLET	AOÛT
Lundi 3 juillet 2017 de 10h à 12h	Lundi 21 août 2017 de 10h à 12h
	Lundi 28 août 2017 de 10h à 12h

## Namur

**Avis à tous les temporaires**

Calcul des vacances proméritées

Namur-Brabant wallon

Merci de vous munir de vos C4

**Namur** (Maison Genot, Rue de l'Armée Grouchy 41)

Attention : parking inaccessible en raison des travaux

Vendredi 30 juin de 14h à **16h**

Lundi 3 juillet de 14h à 17h

Jeudi 6 juillet de 9h à 12h

Mardi 11 juillet de 14h à 17h

Vendredi 14 juillet de 9h à 12h

Jeudi 17 août de 9h à 12h

Jeudi 24 août de 14h à 17h

**Nivelles** (FGTB Brabant Wallon, Rue du Géant 4)

Mercredi 28 juin de 14h à 17h

Mercredi 5 juillet de 14h à 17h

Mercredi 12 juillet de 14h à 17h

**Wavre** (FGTB Antenne chômage, Rue de l'Ermitage 11)

Mercredi 28 juin de 14h à 17h

Mercredi 5 juillet de 14h à 17h

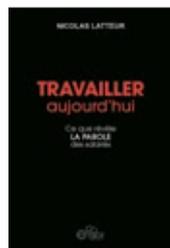
## À LIRE

**Comprendre le pouvoir**

Les discussions et conférences rassemblées dans ce livre offrent une perspective profonde et généreuse pour comprendre l'état du monde, et notamment les enjeux liés au pouvoir. Y sont abordés le fonctionnement des médias, les systèmes d'éducation, la crise environnementale, le complexe militaro-industriel, la mondialisation, les stratégies militantes, et plus encore. Comprendre le pouvoir couvre ainsi l'intégralité de la pensée de Noam Chomsky et en constitue la meilleure introduction qui soit.

**Noam Chomsky**, né en 1928 à Philadelphie, est un éminent linguiste. Mais il est plus connu du grand public comme un penseur politique engagé, de réputation internationale.

**Noam Chomsky**, *Comprendre le pouvoir*, Lux Éditions, Montréal, mars 2017, 624 p., 25 €.

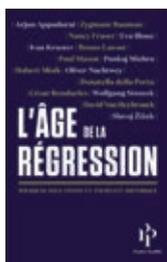


### Travailler aujourd'hui

Des ouvrières qui après leur nuit sur la chaîne poursuivent d'autres activités complémentaires pour nouer les deux bouts. Des banquiers malades de vendre des produits dont ils connaissent les défauts. Des assistants sociaux évalués à la quantité de dossiers traités. Une entreprise qui pousse ses salariés à la démission. Des évaluations arbitraires qui mesurent la docilité des travailleurs... Ces situations et bien d'autres encore sont relatées par de nombreux(euses) salarié(e)s. Ce livre part précisément de la parole de plus de 40 travailleurs pour s'intéresser au travail et aux conditions dans lesquelles il s'effectue. La prise en compte de cette parole permet de découvrir les réalités souvent invisibles du travail d'aujourd'hui : les précarités, les atteintes à la santé, les désillusions, mais aussi les espoirs et les résistances qui se construisent.

Nicolas Latteur est un sociologue belge. Il est formateur au CEPAG.

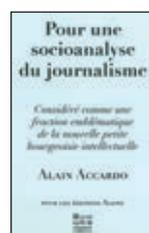
Nicolas Latteur, *Travailler aujourd'hui. Ce que révèle la parole des salariés*, Éd. du Cerisier, Cuesmes, avril 2017, 432 p., 23 €.



### L'âge de la Régression

Un grand débat international sur la situation contemporaine, porté par 15 intellectuels du monde entier dont Nancy Fraser et Slavoj Žižek. Non, nous n'avons pas assisté à « la fin de l'Histoire ». Loin de marquer le début du règne d'une démocratie universelle et d'un capitalisme heureux, la chute du mur de Berlin a inauguré une période de tourments politiques. Ascension de partis nationalistes, démagogie, souverainisme, tendances autoritaristes d'Europe centrale, appels à la « grandeur » et à la « pureté » nationale, vague générale de xénophobie, complotisme, appels à l'érection de murs toujours plus nombreux, toujours plus hauts... Tout se passe comme si nous assistions à un grand retour en arrière. Quinze intellectuels, chercheurs et universitaires de renommée internationale explorent les racines profondes de la situation qui est la nôtre aujourd'hui, et qu'il est permis d'appeler une « grande régression ».

Collectif, *L'âge de la Régression Pourquoi nous vivons un tournant historique*, Éd. Premier Parallèle, Paris, avril 2017, 316 p., 22 €.



### Pour une socioanalyse du journalisme

Le journalisme étudié comme une profession majoritairement au service des intérêts des dominants entre autres du fait de sa structure sociale. « La représentation médiatique du monde, telle qu'elle est fabriquée quotidiennement par les journalistes, ne montre pas ce qu'est effectivement la réalité mais ce que les classes dirigeantes et possédantes croient qu'elle est, souhaitent qu'elle soit ou redoutent qu'elle devienne. Autrement dit, les médias dominants et leurs personnels ne sont plus que les instruments de propagande, plus ou moins consentants et zélés, dont la classe dominante a besoin pour assurer son hégémonie. »

Alain Accardo est sociologue et professeur honoraire à l'Université de Bordeaux 3.

Alain Accardo, *Pour une socioanalyse du journalisme. Considéré comme une fraction emblématique de la petite bourgeoisie intellectuelle*, Éd. Agone, Marseille, 141 p., mars 2017, 9,50 €.

## Réforme de la formation initiale des enseignants

Un chantier de plus de 7 ans (10 pour la CGSP Enseignement) qui a mobilisé une multitude d'acteurs et qui fait partie des indispensables grands travaux d'investissement dans notre système éducatif.

L'avant-projet de décret soumis à la négociation sectorielle dans quelques jours est l'aboutissement d'un périple de plusieurs années auquel nous avons largement participé.

Impossible de faire le compte des dizaines de réunions qui ont été organisées dans de multiples cénacles, des notes qui ont été produites et qui contenaient de réelles avancées, des remises en cause de ce qui semblait acquis, des remises sur le métier.

En 2008 et 2010, alors que nos Comités communautaires avaient adopté un projet cohérent et progressiste – je vous invite à relire *Tribune* de ces époques – la nécessité de réformer la formation initiale des enseignants n'était la préoccupation que de quelques milieux. Depuis l'idée a fait son chemin, chemin semé d'embûches. Elle a pris

diverses voies, allant du maintien du cursus actuel ponctué de quelques allègements (l'option du SEGEC qui préfère que le budget consacré à cette réforme aille dans sa poche) à un master 120 crédits pour toutes les sections (jugé impayable par certains économistes appuyés par les Recteurs...).

Durant ces deux législatures, Ministre et Cabinet ont impulsé une dynamique sans laquelle rien n'eût été possible. Ils ont évité les nombreux crocs-en-jambe des opposants et plus particulièrement du partenaire du Gouvernement.

En février 1990, au nom de notre organisation, Englebert Renier écrivait déjà que la prise en compte des enjeux (politique, socio-économique, ..., de société) que constitue l'enseignement « exigera une complète professionnalisation du métier d'enseignant... C'est bien d'une formation de niveau universitaire qu'il s'agit ». Il aura fallu un quart de siècle pour que cette réforme voit le jour.

Aujourd'hui, le Ministre Marcourt dégage des moyens financiers pour

l'engagement de personnels qui, dans les établissements, auront pour tâche de faciliter l'implémentation de la réforme.

L'avant-projet de décret qui nous est présenté tient largement compte des résultats des travaux des groupes qui ont planché sur la thématique. Si l'option qui a été retenue est celle d'organiser un master 60 crédits (Déclaration de Politique communautaire 2014-2019), l'opportunité de poursuivre les études et d'obtenir un master 120 crédits est inscrite dans le texte, réalisant ainsi in fine l'objectif d'unicité du métier (études de même durée pour toutes les sections) que nous réclamions.

Pour rassurer les chagrins, pour apaiser les craintes, nous veillerons tout particulièrement au maintien de l'emploi, à celui des habilitations... Nous veillerons au respect, lors de l'engagement, des profils qui seront définis afin de rencontrer les besoins de la mise en œuvre. Les personnels en place ne seront pas non plus oubliés.

*Ch. CORNET, 8 juin 2017.*

### TRIBUNE

### SOMMAIRE

#### Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités - Dans nos régionales
- 3 / Édito • On a toujours raison de lutter !
- 4 / Dossier • Réforme des allocations familiales : la nécessité du maintien d'une caisse publique
- 6 / Europe • Semestre européen – Des recommandations spécifiques
- 7 / Pensions • Une nouvelles attaque contre les plus faibles
- 8 / In memoriam • André Mordant
- 9 / Fiscalité • Taxer les transactions financières – Maintenant ou jamais pour la Belgique
- 10 / Asile • Non à la construction de nouveaux centres fermés !

#### Infos ENSEIGNEMENT

- 11 / Édito • Le temps pédagogique n'est pas le temps politique
- 12 / Le point sur nos pensions
- 14 / Puéricultrice dans l'enseignement fondamental, une fonction à part entière qui évolue
- 16 / La mixité sociale : comment agir ?
- 18 / L'Éducation aux médias à travers l'avis de trois experts
- 20 / Le calme règne en Turquie ?
- 21 / Permanences FGTB-CGSP – Enseignement Liège
- 22 / À lire
- 24 / Réforme de la formation initiale des enseignants